

Christophe PRIOU
Député de Loire-Atlantique

Paris, le 20 Janvier 2015

à

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat chargé des transports,
de la mer et de la pêche
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

CP/JF/LL – 2015/18

Monsieur le Ministre,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de la situation des pêcheurs de la Turballe, en Loire-Atlantique, confrontés à une interdiction soudaine de la capture de bar au chalut pélagique.

En effet, des mesures d'urgences ont été approuvées le 16 janvier 2015 au niveau européen pour interdire la capture de bar dans la Manche. Cette mesure autoritaire qui déroge au processus de décision normal n'est pas sans poser de graves problèmes à notre flottille de pêche. La préservation de la ressource est liée à un processus de codécision qui est présentement remis en cause. Le Comité National des Pêches a pourtant fait des propositions raisonnables le 22 décembre dernier qui n'ont pas été retenues.

Cette situation n'est pas acceptable alors même que les professionnels de la Turballe en Loire-Atlantique ont fait tant d'efforts pour s'adapter aux restrictions de captures depuis des années.

Compte tenu de cette situation, j'ai souhaité vous alerter afin que des mesures urgentes soient prises pour préserver le travail des professionnels de la pêche de nos ports de Loire-Atlantique.

Souhaitant que cette question retienne toute votre attention et comptant sur votre mobilisation urgente auprès de la commission européenne.

Dans l'attente d'une solution acceptable,

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Christophe PRIOU